

REFERENTIEL INTERNE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION RELATIF A L'UNITE DE PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI DE FORMATEUR PREMIERS SECOURS

PREAMBULE

Les dispositions du présent référentiel sont prises en application de l'arrêté du 03 septembre 2012 fixant le Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours» (PAE PS).

Ce document de PAE PS constitue le référentiel interne de formation et le référentiel interne de certification de la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche. Il sera déposé à la Direction Générale de la sécurité Civile et de la Gestion des Crises.

Ce document constitue la base pédagogique à mettre en œuvre pour dispenser et évaluer l'action de formation « Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours» (PAE PS).

SOMMAIRE A REVOIR

Référentiel interne de formation et de certification relatif à l'unité de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur PREMIERS SECOURS.....	1
Préambule	1
Chapitre 1 LES CONDITIONS D'ORGANISATION DE LA FORMATION pAE PS.....	4
1. Organismes de FORMATION	4
2. Organisation de la FORMATION	4
3. Durée de la FORMATION	4
4. Qualification des FORMATEURS.....	4
5. ENCADREMENT DE LA FORMATION	5
6. Conditions d'admission en formation.....	5
7. Délivrance du certificat de compétences.....	5
8. RESPONSABILITE DE L'AUTORITE D'EMPLOI	6
9. Règles d'archivage.....	7
Chapitre 2 : Des compétences aux objectifs pédagogiques.....	8
FEDERATION DES SECOURISTES FRANCAIS CROIX BLANCHE - POLE FORMATION - JUILLET 2013	20
CHRONOGRAMME DE LA FORMATION "PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI DE FORMATEUR PS"	20
Chapitre 3 : Dynamique pédagogique de la formation	21
L'ACTIVITE DE DECOUVERTE.....	21
L'ACTIVITE D'APPRENTISSAGE	21
L'ACTIVITE D'APPLICATION.....	21

Chapitre 4 : L'évaluation de la formation	21
1. LES MODALITÉS D'EVALUATION.....	21
2. evaluation formative	22
3. EVALUATION sommative	22
4. EVALUATION de SATISFACTION	23
ANNEXES.....	24
annexe 1 : fiche de suivi individuel PAE PS.....	24
Annexe 2 : fiche de suivi individuel d'évaluation sommative PAE PS.....	29
Notes :	30

CHAPITRE 1 LES CONDITIONS D'ORGANISATION DE LA FORMATION PAE PS

1. ORGANISMES DE FORMATION

Seuls les organismes de formation disposant d'une habilitation ou d'un agrément, délivré par le ministre chargé de la sécurité civile, pour la formation à une unité d'enseignement de Pédagogie Appliquée à un Emploi peuvent être autorisés à délivrer la formation à la présente unité d'enseignement.

2. ORGANISATION DE LA FORMATION

Afin d'être autorisé à délivrer la formation relative à cette unité d'enseignement, l'organisme de formation doit établir un référentiel interne de formation et de certification. Les associations ou délégations départementales doivent mettre en œuvre le référentiel interne de formation et de certification établi par l'association nationale à laquelle elles sont affiliées. La formation à cette unité d'enseignement peut être délivrée concomitamment à l'unité d'enseignement « Pédagogie Initiale Commune de Formateur », telles que définies dans l'arrêté du 08 août 2012.

3. DUREE DE LA FORMATION

La durée minimale de la formation est fixée à soixante dix heures. Cette durée comprend le temps nécessaire à l'acquisition des compétences figurant en annexe 1 de l'arrêté du 08 août 2012 ainsi que celles figurant en annexe 1 de l'arrêté du 04 septembre 2012.

4. QUALIFICATION DES FORMATEURS

La formation à cette unité d'enseignement est dispensée par une équipe pédagogique dont la composition est fixée par l'autorité d'emploi assurant la formation. Cette équipe pédagogique est composée de formateurs, dont l'un est désigné comme responsable pédagogique. Chaque membre de l'équipe pédagogique doit être détenteur du certificat de compétences de « Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur de Formateurs », ainsi que du certificat de compétences de « Formateur aux Premiers Secours » et satisfaire aux dispositions de l'arrêté du 24 mai 2000.

5. ENCADREMENT DE LA FORMATION

Le nombre d'apprenants par session de formation doit être compris entre 6 et 24 inclus. Le taux d'encadrement est proportionnel au nombre d'apprenants. En tout état de cause, il ne peut être inférieur au minima figurant dans le tableau ci-dessous pour les phases d'enseignement présentiel.

Nombre d'apprenants		6 à 8	9 à 16	17 à 24
Equipe pédagogique	Responsable pédagogique	1		
	Formateur(s)	1	2	3

Le responsable pédagogique est physiquement présent tout au long de la formation et fait partie intégrante de l'équipe d'encadrement.

6. CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

Cette unité d'enseignement est accessible à toute personne majeure, détenant un certificat de compétences « équipier-secouriste – Premiers Secours en Equipe de niveau 2 » délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 novembre 2007 modifié susvisé et satisfaisant aux dispositions de l'arrêté du 24 mai 2000 susvisé.

7. DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE COMPETENCES

L'acquisition des connaissances relatives à l'unité d'enseignement « Pédagogie Appliquée à l'Emploi de formateur aux Premiers Secours » est sanctionnée par la délivrance d'un certificat de compétences de « formateur aux Premiers Secours » selon les modalités définies au sein de l'annexe III de l'arrêté du 03 septembre 2012.

- 1. Composition du jury** : le préfet fixe la date et le lieu de convocation du jury. Il en arrête la composition conformément aux dispositions de l'article 5 du décret 92-514 modifié susvisé.

Dans le cadre de la certification relative à la présente unité d'enseignement :

- les membres du jury, titulaires du brevet national de secourisme, doivent détenir le certificat de compétences de formateur de formateurs ainsi que le certificat de compétences de formateur aux Premiers Secours et satisfaire aux dispositions de l'arrêté du 24 mai 2000 susvisé.

- la qualification dans le domaine de la pédagogie du secourisme est reconnue par la détention du certificat de compétence de « formateur aux Premiers Secours » et la satisfaction aux dispositions de l'arrêté du 24 mai 2000 susvisé.

2. Composition des dossiers : les dossiers sont présentés au jury par l'organisme ayant assuré la formation. Ils comprennent une copie du référentiel interne de certification de l'organisme formateur ainsi que, pour chaque candidat :

- l'ensemble des pièces figurant en partie 6 de l'annexe II de l'arrêté du 03 septembre 2012 ;
- l'attestation de formation relative à l'unité d'enseignement « Pédagogie Initiale et Commune de Formateur », délivrée conformément aux dispositions figurant en annexe III de l'arrêté du 08 août 2012 susvisé ;
- Les différentes pièces relatives aux évaluations formatives et sommatives, établies durant sa formation à l'unité d'enseignement de « formateur aux Premiers Secours » ;
- l'avis de l'équipe pédagogique sur l'aptitude ou l'inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement des procédures et des techniques relatives aux premiers secours.

3. Critères de certification : lors de l'examen des dossiers, le jury doit procéder à l'évaluation de certification et se prononcer sur l'aptitude ou l'inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement des procédures et des techniques relatives aux premiers secours.

Les pièces relatives aux évaluations du candidat doivent permettre au jury de s'assurer :

- De l'atteinte de l'ensemble des compétences exigées en annexe I de l'arrêté du 08 août 2012 susvisé ;
- de la parfaite maîtrise des procédures et des techniques relatives aux premiers secours ;
- de la conformité du processus d'évaluation du candidat au référentiel interne de certification établi par l'organisme formateur.

4. délibérations du jury : le résultat des délibérations du jury donne lieu à l'établissement d'un procès verbal avant publication, conformément aux dispositions de l'arrêté 6 du décret du 12 juin 1992 susvisé.

Les candidats admis se voient délivrer le certificat de compétences de « formateur aux Premiers Secours » par la préfecture du département où s'est déroulé l'examen des dossiers, selon un modèle conforme aux préconisations du ministre chargé de la sécurité civile.

8. RESPONSABILITE DE L'AUTORITE D'EMPLOI

L'autorité d'emploi départementale ou nationale qui assure l'organisation de la formation « Pédagogie Initiale Commune de Formateur » a pour responsabilité de :

- S'assurer des qualifications de l'équipe pédagogique (à jour des dispositions réglementaires de maintien des acquis et de formation continue),
- veiller à la bonne gestion et à l'organisation de la formation,

- délivrer une attestation de présence aux participants
- archiver les différents éléments du dossier pédagogique et administratif de la formation.

9. REGLES D'ARCHIVAGE

Il existe en France des règles communes et précises d'archivage et de conservation de documents. Les archives publiques sont les documents qui procèdent de l'activité des organismes de droit privé chargés de la gestion des services publics ou d'une mission de service public, telles les actions de formation de sécurité civile dispensées par les organismes de formation agréées par le ministère chargé de la sécurité civile.

Sont considérés comme documents administratifs, au sens du présent référentiel, tous dossiers, comptes-rendus, procès verbaux, fiches d'évaluation..., qui comportent une interprétation du droit positif ou une description des procédures administratives, avis, prévisions et décisions, qui émanent des organismes de formation agréées pour les formations aux premiers secours.

Ces documents peuvent revêtir la forme d'écrits, d'enregistrements sonores ou visuels, de documents existants sur supports informatiques ou pouvant être obtenus par un traitement automatisé d'usage courant.

Les différentes parties d'un dossier pédagogique et administratif de la formation à la « Pédagogie Initiale Commune de Formateur » doivent être archivées par la Fédération des Secouristes Français CROIX BLANCHE, tant à titre de justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche :

- Fiches d'inscription (2 mois)
- Feuilles d'émargement (ou fiches de présence) (30 ans)
- Grilles de suivi et d'évaluation formatives (2 mois)

Cet archivage permet également l'analyse à-posteriori des documents, attestant ainsi de la qualité de la formation et, le cas échéant, de définir le niveau de responsabilité de chaque acteur de la formation.

CHAPITRE 2 : DES COMPETENCES AUX OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1 - EVALUER LE NIVEAU DES CONNAISSANCES ACQUISES ET CELLES RESTANT A ACQUERIR PAR LES APPRENANTS, EN UTILISANT UN SUPPORT PEDAGOGIQUE ET EN FAVORISANT LEUR EXPRESSION, POUR ETABLIR LES LIENS AVEC LES SAVOIRS ANTERIEURS ET ADAPTER LES ACTIVITES SUIVANTES :

Capacités	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
1.1 Réaliser une évaluation diagnostique au début d'une action de formation PS.			<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger un questionnaire portant sur les savoirs de la formation PIC • Réaliser un carrefour des techniques du PS 	<ul style="list-style-type: none"> • Rédige des questions claires et pertinentes • Explore les savoirs antérieurs • Sélectionne judicieusement les techniques PS • Évalue la conformité des techniques

2- APPORTER DES CONNAISSANCES STRUCTUREES.

Capacités	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
<p>2.1 Utiliser un support pédagogique en respectant les règles de communication pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs.</p> <p>2.2 Explorer les savoirs antérieurs, au moyen d'un remue méninges, d'un travail de groupe ou de questions/réponses, éventuellement à l'aide d'un support pédagogique pour permettre d'établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants.</p> <p>2.3 Démontrer ou diriger, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l'usage de matériels (exposé directif ou interactif, DP, DPD, miroir).</p>			<ul style="list-style-type: none"> • Choisir un support pédagogique adapté à la technique pédagogique choisie et l'utiliser correctement. • Animer une activité de découverte en utilisant un remue méninges, un travail de groupe ou des questions/réponses, en respectant les règles d'organisation, en favorisant la production du groupe et en utilisant un outil pédagogique adapté. • Animer une activité d'apprentissage en utilisant un exposé directif ou interactif, une Démonstration Pratique, une Démonstration Pratique Dirigée, ou miroir et en vérifiant la compréhension des apprenants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Choix pertinent de l'outil • Utilisation correcte • Pose le cadre. • Facilite la production du groupe en posant des questions ouvertes. • Laisse s'exprimer sans censure. • Fait clarifier ou reformuler si nécessaire. • Fait une synthèse • Respecte les règles de la technique pédagogique utilisée • Présente le plan et l'organisation de la séquence. • Exposé (s) : • Structure et organise l'apport autour de points essentiels. • Utilise un support adapté qui facilite la compréhension des apprenants. • Synthétise sur les points essentiels. • DP - DPD – miroir : • Respecte les étapes de la technique choisie.

				<ul style="list-style-type: none"> • Réalise la démonstration en justifiant : • . QUAND : réaliser ce geste, cette technique, conduite à tenir ou utilisation du matériel. • . POURQUOI : réaliser ce geste, cette technique, cette conduite à tenir ou utilisation de ce matériel. • . COMMENT : réaliser ce geste, cette technique, cette conduite à tenir ou utilisation de ce matériel. • Explique et justifie de façon conforme et fondée. • Structure et organise l’apport autour de points essentiels. • Utilise un support adapté qui facilite la compréhension des apprenants. • Synthétise sur les points essentiels. • Utilise un vocabulaire simple et précis.
--	--	--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3 - ORGANISER L’APPRENTISSAGE DES APPRENANTS, EN CONSTITUANT DES GROUPES, EN CONTROLANT ET EN CORRIGEANT SI NECESSAIRE LES TECHNIQUES ET LES PROCEDURES, POUR PERMETTRE LEUR ACQUISITION OU LEUR APPROFONDISSEMENT.

Capacités	Savoir	Critères d’évaluation	Savoir-faire	Critères d’évaluation
<p>3.1 Mettre en place l’apprentissage d’un geste, d’une conduite à tenir ou de l’utilisation d’un matériel, en organisant le travail de groupe et en évaluant la conformité des gestes et procédures en PS.</p>			<ul style="list-style-type: none"> • Organiser l’apprentissage du geste, d’une conduite à tenir, ou d’un matériel en formation PS. 	<ul style="list-style-type: none"> • Donne aux participants des consignes claires d’organisation (victime, sauveteur(s), observateur). • Surveille l’apprentissage du geste, de la conduite à tenir ou du matériel. • Repère les erreurs, leurs causes, les omissions du participant et les absences de corrections de l’observateur. • Argumente et valide les corrections apportées. • Reste positif. • Fait refaire le geste jusqu’à son acquisition.

4- PLACER LES APPRENANTS DANS UNE SITUATION PROCHE DE LA REALITE, EN METTANT EN ŒUVRE UNE SIMULATION ET EN UTILISANT UNE EVALUATION FORMATIVE, POUR PERMETTRE A L’APPRENANT DE METTRE EN ŒUVRE LES TECHNIQUES APPRISES ET DE S’APPROPRIER LES PROCEDURES.

Capacités	Savoir	Critères d’évaluation	Savoir-faire	Critères d’évaluation
<p>4.1 Concevoir et préparer une simulation (situation proche de la réalité) en PS.</p> <p>4.2 Evaluer des participants au cours d’une simulation en PS.</p>			<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer des scénarios de simulations en PS. • Organiser l’espace et préparer le matériel pour mettre en scène la simulation. • Mettre en scène la simulation PS. • Evaluer les participants en utilisant une fiche d’évaluation qui permettra d’analyser l’action des participants au cours de la simulation. • Animer l’évaluation formative des participants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conçoit un scénario crédible, adapté et sans danger. • MET en place la simulation (lieu, matériel, rôle de chacun). • Observe le déroulement de la situation sans intervenir. • Répond à l’alerte. • Interrompt la situation au moment opportun. • Utilise les critères d’évaluation de la grille formative. • Permet l’auto-évaluation des apprenants. • Fait participer le groupe à l’évaluation. • Valide les points réussis. • Repère les erreurs et en cherche les causes. • Apporte les solutions conformes et concrètes.

5 - PLACER L'APPRENANT DANS UNE SITUATION DE TRAVAIL DE GROUPE, EN ORGANISANT ET EN DONNANT LES CONSIGNES NECESSAIRES, POUR FACILITER LE PARTAGE ET LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES.

Capacités	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
5.1 Connaître les éléments de la dynamique de groupe.			<ul style="list-style-type: none"> Animer une séquence de formation PS en favorisant la dynamique de groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> Facilite la production du groupe Organise le travail de groupe Les consignes sont claires et précises

6 - SUIVRE UN REFERENTIEL INTERNE DE FORMATION ET ADAPTER SI NECESSAIRE LES ACTIVITES, EN PRENANT EN COMPTE, L'EVOLUTION DE SON GROUPE AFIN DE FACILITER L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES, DES PROCEDURES ET DES TECHNIQUES PAR L'APPRENANT, POUR LUI PERMETTRE D'ATTEINDRE L'ENSEMBLE DES OBJECTIFS DU REFERENTIEL.

Capacités	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
6.1 Utiliser et suivre les conducteurs au cours d'une action de formation PS.	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les différentes parties des conducteurs de formation PS: <ul style="list-style-type: none"> .la procédure d'apprentissage PS . les techniques pédagogiques . la durée des séquences . la logistique . les recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> Repère les différents éléments des conducteurs PS et justifie leurs intérêts. Repère les différentes étapes de la procédure d'apprentissage. 	<ul style="list-style-type: none"> Animer une séquence de formation PS en respectant le cadre législatif et les recommandations de l'autorité d'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> Respecte les textes Respecte le conducteur PS de l'autorité d'emploi

7 – EVALUER L'APPRENANT, EN UTILISANT DIFFERENTS TYPES D'EVALUATION ET D'OUTILS PERTINENTS, POUR LUI PERMETTRE DE SE SITUER DANS LA FORMATION, POUR MESURER LE NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF OU POUR DECIDER DE SA CERTIFICATION.

Capacités	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
7.1 Identifier les différents types d'évaluation utilisés dans une action de formation PS.	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les différents outils de l'évaluation en PS : <ul style="list-style-type: none"> - formative - sommative - certificative - de satisfaction 	<ul style="list-style-type: none"> • Définit l'intérêt de chacune des évaluations et leur place dans une action de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser l'évaluation de certification de la formation PS en complétant la fiche de suivi et la fiche d'évaluation de certification. 	
7.2 Identifier les différentes étapes de l'évaluation formative.	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les différents processus d'évaluation de la formation PS et ses outils : <ul style="list-style-type: none"> - formative - sommative - certificative - évaluation de la formation 			
7.3 Définir les modalités de l'évaluation de la formation PS.		<ul style="list-style-type: none"> • Repère les modalités de l'évaluation de la formation PS, ses outils et ses étapes. 		<ul style="list-style-type: none"> • renseigne correctement les fiches • prend une décision conforme aux textes législatifs et aux directives de l'autorité d'emploi.

8 - S'AUTO-EVALUER DANS SON ROLE DE FORMATEUR EN PORTANT UN REGARD CRITIQUE SUR SES ACTIONS DE FORMATION, POUR MAINTENIR ET DEVELOPPER SES COMPETENCES.

Capacités	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
8.1 Analyser ses actions de formation et tenir compte des évaluations réalisées à la fin de la formation PS.	<ul style="list-style-type: none"> • S'auto-évaluer • Repérer dans les évaluations les points positifs et les remarques pertinentes des stagiaires à prendre en compte pour améliorer ses futures actions de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Propose des axes d'amélioration au vue des évaluations de satisfaction de la formation PS. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter l'évaluation d'une formation PS et faire des propositions pertinentes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Repère les points à améliorer et fait des propositions pertinentes et applicables

9 – ETABLIR UNE COMMUNICATION DANS LE CADRE DE LA FORMATION, EN AGISSANT SUR LES DIFFERENTS ELEMENTS DE LA COMMUNICATION, POUR CRER UNE RELATION PEDAGOGIQUE AVEC LES APPRENANTS ET FAVORISER LEUR APPRENTISSAGE :

Capacités	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
9.1 Identifier dans le cadre d'une formation PS les différents éléments qui facilitent ou entravent la communication afin de favoriser les apprentissages.			<ul style="list-style-type: none"> • Animer une séquence de la formation PS en facilitant la communication afin de favoriser les apprentissages. 	<ul style="list-style-type: none"> • Permet l'expression de l'apprenant • Vérifie que le message reçu est bien le même que le message émis • S'exprime clairement

10 - ADAPTER SA POSTURE, EN MAITRISANT LE CONTEXTE JURIDIQUE AINSI QUE LES REGLES ETABLIES PAR SON AUTORITE D’EMPLOI, POUR RESPECTER ET ADAPTER LA CONDUITE DE SES FORMATIONS.

Capacités	Savoir	Critères d’évaluation	Savoir-faire	Critères d’évaluation
10.1 Identifier le cadre législatif et appliquer les directives de l’autorité d’emploi lors de formation PS.	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le cadre législatif (arrêtés du PS - 04/09/2012 et 08/08/2012) • Connaître les directives de l’autorité d’emploi et les référentiels internes de formation et de certification du PS. • Connaître le conducteur et le guide du formateur PS. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conforme aux textes législatifs. • Conforme aux RIFC, au conducteur de formation PS. 	<ul style="list-style-type: none"> • -Animer les séquences de la formation PS en respectant le cadre législatif et les directives de l’autorité d’emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Est conforme aux RIFC de l’autorité d’emploi

11 - GERER LA MISE EN PLACE D'UNE FORMATION, EN RESPECTANT LE CADRE JURIDIQUE, LES PROCEDURES PARTICULIERES A L'AUTORITE D'EMPLOI, LES CONTRAINTES LOGISTIQUES ET LES ASPECTS ADMINISTRATIFS, POUR REpondre AUX BESOINS.

Capacités	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
11.1 S'assurer de la déclaration de la formation PS conformément aux directives de la FSFCB.	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer les modalités d'ouverture et de clôture d'une formation PS. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conforme aux données de la FSFCB. 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de la présence des participants en faisant remplir une fiche d'émargement. 	
11.2 Lister les tâches administratives et logistiques nécessaires à une action de formation PS en respectant le cadre administratif et logistique de la FSFCB.	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer les principales tâches administratives et logistiques à réaliser au cours d'une formation. • Indiquer les principes d'utilisation du serveur intranet de la FSFCB. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifie les documents nécessaires : la fiche d'émargement, <ul style="list-style-type: none"> - la fiche de suivi, - la fiche d'évaluation certificative - le procès verbal, - l'attestation provisoire de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renseigner la fiche de suivi et la fiche d'évaluation certificative avec le participant • Remplir le procès verbal et rédiger les attestations de formation • Utiliser le serveur intranet de la FSFCB. 	<ul style="list-style-type: none"> • Remplit correctement la fiche de suivi et le procès verbal. • renseigne les données sur le serveur en conformité avec les consignes de l'autorité d'emploi.

12 - POSITIONNER LE GROUPE EN SITUATION D'APPRENTISSAGE, EN PRENANT EN COMPTE LES DITES CONDITIONS, POUR FACILITER L'ACQUISITION DES SAVOIRS.

Capacités	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
12.1 Respecter les conditions d'apprentissage en formation PS.			<ul style="list-style-type: none"> Animer les séquences de la formation PS en respectant les conditions d'apprentissage en formation. 	<ul style="list-style-type: none"> Organise le travail de groupe La formation est en lien avec le quotidien des apprenants Utilise les effets de la réussite et des échecs Instaure un climat favorisant l'apprentissage.

13 - GERER LES COMPORTEMENTS ET LES ATTITUDES AU SEIN D'UN GROUPE, EN UTILISANT LES TECHNIQUES DE DYNAMIQUE DE GROUPE ET DE GESTION DES CONFLITS, POUR FAVORISER ET FACILITER LA PRODUCTION ET L'APPRENTISSAGE.

Capacités	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
13-1 Identifier les comportements des différents participants d'une action de formation PS afin de gérer d'éventuelles difficultés.			<ul style="list-style-type: none"> Animer les séquences de la formation PS en gérant les éventuelles difficultés liées aux comportements des participants. 	<ul style="list-style-type: none"> S'appuie sur les éléments moteurs du groupe Gère les situations sensibles

14 - UTILISER LES DIFFERENTS OUTILS DE COMMUNICATION ET CREER LES SUPPORTS PEDAGOGIQUES ADAPTES, EN RESPECTANT LES REGLES D'UTILISATION DES OUTILS, DES CRITERES PERTINENTS DE CREATION ET D'UTILISATION DE CES SUPPORTS ET LES PRINCIPES GENERAUX DE LA COMMUNICATION, POUR RENFORCER LE MESSAGE PEDAGOGIQUE ET FACILITER LA COMPREHENSION ET L'ACQUISITION DES SAVOIRS.

Capacités	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
14.1 Utiliser des outils de communication adaptés lors d'une action de formation PS.	<p>Connaître les différents outils de communication en formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> . mannequins . coupe de tête . maquillage . planches illustrées PS . pictogrammes PS <p>Indiquer la place de ces outils lors des séquences de formation PS.</p> <p>Indiquer les règles d'utilisation des outils.</p>	Définit l'intérêt des différents outils pédagogiques de la formation.	Réaliser la simulation d'une blessure de la formation PS.	<ul style="list-style-type: none"> • Réalise une simulation de blessure simple et crédible qui permettra l'action de secours.
14.2 Concevoir des outils de communication adaptés lors d'une action de formation PS.			Concevoir un diaporama afin d'animer une activité d'apprentissage de la formation PS au moyen d'un exposé.	<p>Présente le thème, l'objectif et le plan.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respecte les règles: <ul style="list-style-type: none"> - Une idée par diapositive - Le nombre de lignes et de mots par diapositive est limité - Quatre couleurs maximum par diapositive - Le parcours de l'œil est respecté - Illustre son propos par une image • Choix et ordonnancement conforme au RNC.

CHAPITRE 3 : DYNAMIQUE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Le processus d'apprentissage de la formation PAE PS répond aux mêmes exigences que toute formation et doit respecter la progression pédagogique ternaire. Les techniques pédagogiques spécifiques seront choisies judicieusement en fonction des étapes de cette progression par l'équipe pédagogique.

L'ACTIVITE DE DECOUVERTE : Permettra de faire émerger les représentations des apprenants sur un thème précis, de mesurer le niveau de connaissances et de procurer au formateur une base de travail pour l'activité d'apprentissage.

(Questions/Réponses, remue méninges, travail de groupe, étude de cas.....)

L'ACTIVITE D'APPRENTISSAGE : Permettra l'acquisition de connaissances structurées et la compréhension d'un geste, d'une conduite à tenir ou de l'utilisation d'un matériel.

(Exposé, démonstration pratique, démonstration en miroir, démonstration pratique dirigée, apprentissage du geste)

L'ACTIVITE D'APPLICATION : Permettra au participant de restituer son savoir immédiatement ou de façon différée. Elle sera adaptée au niveau de compétence à évaluer (savoir – savoir faire). Les 2/3 de la formation seront consacrés à cette activité.

(Simulations ou cas concrets.....)

CHAPITRE 4 : L'EVALUATION DE LA FORMATION

1. LES MODALITÉS D'EVALUATION

1. Les principes :

Dans le cadre d'une action de formation relative à l'unité d'enseignement « Pédagogie Appliquée à l'Emploi de formateur aux Premiers Secours », l'équipe d'encadrement doit utiliser les dispositions d'évaluation définies par la Fédération des Secouristes Français CROIX BLANCHE, afin de déclarer l'aptitude d'un participant aux compétences de « formateur aux Premiers Secours ». Le processus d'évaluation est normé sur la base de différentes méthodes qui nécessitent une construction, une élaboration et une validation en deux étapes :

- Evaluation formative
- Evaluation sommative

2. Le cadre législatif : arrêté du 03 septembre 2012 (NOR INTE1233722A) annexe III :

L'acquisition des compétences relatives à l'unité d'enseignement « Pédagogie Appliquée à l'Emploi de formateur aux Premiers Secours » est sanctionnée par la délivrance d'un certificat de compétences de « formateur aux Premiers Secours » (voir chapitre 1 délivrance du certificat de compétences) .

L'évaluation formative à visée sommative de l'apprenant est réalisée de façon continue et porte sur les compétences suivantes :

- Atteintes de l'ensemble des compétences exigées en annexe 1 de l'arrêté du 08/08/2012 susvisé ;
- Parfaite maîtrise des procédures et des techniques relatives aux premiers secours.

2. EVALUATION FORMATIVE

L'évaluation formative a pour objet d'informer l'apprenant, puis le formateur de formateur, du degré d'atteinte des objectifs fixés. En d'autres termes, elle permet de vérifier, lors d'exercices d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique et par conséquent le degré de progression du participant vers l'objectif final.

La formation des participants s'appuie sur des critères adaptés, pertinents et spécifiques d'évaluations formatives élaborées par l'équipe pédagogique. Ces critères sont donnés et expliqués aux participants avant les différents exercices afin qu'ils les utilisent. Ils les guident dans leurs apprentissages, leur permettent de suivre l'acquisition des capacités nouvelles et leur indiquent l'atteinte des compétences.

L'évaluation formative doit permettre, aux participants, de se mesurer, en se mettant en scène lors de simulations (savoir faire).

Il incombe à l'équipe pédagogique d'utiliser le plus souvent possible l'évaluation formative, sous toutes ces formes, lors de l'enseignement d'une formation « PAE PS ». Pour ce faire, l'équipe pédagogique planifiera les mises en situation afin de réaliser un suivi équitable.

Cette évaluation sera prise en compte dans le cadre du suivi sommatif et sera assurée à l'aide d'une fiche de suivi individuelle d'évaluation sommative (annexe 1).

3. EVALUATION SOMMATIVE

L'évaluation sommative intervient à l'issue de la formation. Elle est composée de la somme des différentes données relatives aux évaluations formatives réalisées pour chaque participant pendant la formation.

Les critères de validation de la fiche de suivi individuel PAE PS seront présentés aux participants dès le début de la formation (annexe 1).

L'évaluation sommative est effectuée par l'équipe pédagogique ayant assuré la formation, avec les outils d'évaluation cités précédemment.

Les conditions qui permettent aux participants d'être déclarer aptes ou inaptes à contextualiser leurs compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours dans l'arrêté concerné sont :

- Atteintes de l'ensemble des compétences exigées en annexe 1 de l'arrêté du 08/08/2012 susvisé ;
- Parfaite maîtrise des procédures et des techniques relatives aux premiers secours.

Chaque compétence est considérée comme atteinte dès lors que la mention « oui » est inscrite, par l'équipe pédagogique, au moins deux fois pour chaque compétence sur la fiche de suivi individuel PAE PS.

Cette décision est prise à l'issue de la formation.

Au regard des résultats du contrôle continu, l'ensemble de l'équipe pédagogique, renseigne le résultat final sur la fiche de suivi individuelle d'évaluation sommative en rayant la mention inutile « OUI » ou « NON ».

Cette fiche de suivi individuelle d'évaluation sommative est obligatoirement signée par les formateurs et le participant.

Les participants sont informés par le responsable pédagogique, à l'issue de la concertation de l'équipe pédagogique, du résultat sous réserve de la validation de la décision de certification finale par le jury préfectoral.

4. EVALUATION DE SATISFACTION

Elle sera réalisée à la fin de la formation sous une forme choisie par l'équipe pédagogique (questionnaire, abaque, tour de table,...). Elle permet à l'équipe pédagogique d'évaluer le degré de satisfaction des participants et de prendre en compte les commentaires afin d'améliorer les futures formations.

ANNEXES

ANNEXE 1 : FICHE DE SUIVI INDIVIDUEL PAE PS

Nom et prénom du participant :

dates de la formation :

Compétences visées	Capacités et critères d'évaluation	Nombre de passages	observations
1	1.1 Réaliser une évaluation diagnostique au début d'une action de formation		
	• Rédige des questions claires et pertinentes.		
	• Explore les savoirs antérieurs.		
	• Envisage toutes les techniques du PS.		
	• Evaluate la conformité des techniques et procédures.		
2	2.1 Apporter des connaissances structurées en utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs.		
	• Choisit avec pertinence un outil pédagogique adapté.		
	• L'utilise de façon correcte.		
	2.2 Explorer les savoirs antérieurs, au moyen d'un remue méninges, d'un travail de groupe ou de questions/réponses éventuellement à l'aide d'un support pédagogique pour permettre d'établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants		
	• Pose le cadre.		
	• Facilite la production du groupe en posant des questions ouvertes.		
	• Laisse s'exprimer sans censure.		
	• Fait clarifier ou reformuler si nécessaire.		
	• Fait une synthèse.		
	• Respecte les règles de la technique pédagogique utilisée.		
	2.3 Démontrer ou diriger, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l'usage de matériels (exposé directif ou interactif, DP, DPD, miroir).		
	• Présente le plan et l'organisation de la séquence		
	Exposé de synthèse : • Structure et organise l'apport autour des points essentiels		
• Utilise un support adapté qui facilite la compréhension des apprenants.			
• Synthétise sur les points essentiels.			
DP – DPD - MIROIR : • Respecte les étapes de la technique choisie.			

Compétences visées	Capacités et critères d'évaluation	Nombre de passages				observations
2	<ul style="list-style-type: none"> • Réalise la démonstration en justifiant : <ul style="list-style-type: none"> - QUAND : réaliser ce geste, cette technique, conduite à tenir ou utilisation du matériel. - POURQUOI : réaliser ce geste, cette technique, cette conduite à tenir ou utilisation de ce matériel. - COMMENT : réaliser ce geste, cette technique, cette conduite à tenir ou utilisation de ce matériel. 					
	<ul style="list-style-type: none"> • Explique et justifie de façon conforme et fondée. 					
	<ul style="list-style-type: none"> • Structure et organise l'apport autour de points essentiels. 					
	<ul style="list-style-type: none"> • Utilise un support adapté qui facilite la compréhension des apprenants. 					
	<ul style="list-style-type: none"> • Synthétise sur les points essentiels. 					
	<ul style="list-style-type: none"> • Utilise un vocabulaire simple et précis. 					
3	3.1 Mettre en place l'apprentissage d'un geste, d'une conduite à tenir ou de l'utilisation d'un matériel, en organisant le travail de groupe et en évaluant la conformité des gestes et procédures en PS.					
	<ul style="list-style-type: none"> • Donne aux participants des consignes claires d'organisation (victime, sauveteur, observateur). 					
	<ul style="list-style-type: none"> • Surveille l'apprentissage du geste, de la conduite à tenir ou du matériel. 					
	<ul style="list-style-type: none"> • Repère les erreurs, leurs causes, les omissions du participant et les absences de corrections de l'observateur. 					
	<ul style="list-style-type: none"> • Argumente et valide les corrections apportées. 					
	<ul style="list-style-type: none"> • Reste positif. • Fait refaire le geste jusqu'à son acquisition. 					
4	4.1 Concevoir et préparer une simulation en PS (situation proche de la réalité).					
	<ul style="list-style-type: none"> • Conçoit un scénario crédible, adapté et sans danger. 					
	4.2 Evaluer des participants au cours d'une simulation PS.					
	<ul style="list-style-type: none"> • Met en place la simulation (lieu, matériel, rôle de chacun). 					
	<ul style="list-style-type: none"> • Observe le déroulement de la situation sans intervenir. 					
	<ul style="list-style-type: none"> • Répond à l'alerte. 					
	<ul style="list-style-type: none"> • Interrompt la situation au moment opportun. 					
	<ul style="list-style-type: none"> • Utilise les critères d'évaluation de la grille formative. Permet l'auto-évaluation des apprenants. 					
<ul style="list-style-type: none"> • Fait participer le groupe à l'évaluation. • Valide les points réussis et repère les erreurs et en cherche les causes. 						
<ul style="list-style-type: none"> • Apporte les solutions conformes et concrètes. 						

Compétences visées	Capacités et critères d'évaluation	Nombre de passages					observations
5	5.1 Utiliser les éléments de la dynamique de groupe.						
	• Facilite la production du groupe.						
	• Organise la production du groupe.						
	• Donne des consignes claires.						
6	6.1 Utiliser et suivre un conducteur au cours d'une action de formation PS.						
	• Repère les différents éléments du conducteur PS et justifie son intérêt.						
	• Repère les différentes étapes de la procédure d'apprentissage.						
	• Respecte les textes législatifs.						
7	7.1 Identifier les différents types d'évaluation et leur place dans une action de formation PS.						
	• Définit l'intérêt de chacune des évaluations et leur place dans une action de formation PS.						
	7.2 Identifier les différentes étapes de l'évaluation formative en PS.						
	• Renseigne correctement les documents de la formation.						
	• Prend une décision conforme aux textes législatifs et aux directives de l'autorité d'emploi.						
	7.3 Définir les modalités de l'évaluation de la formation PS.						
8	8.1 Analyser ses actions de formation et tenir compte des évaluations réalisées pendant et à la fin de la formation PS.						
	• Propose des axes d'amélioration au vue des évaluations de satisfaction d'une formation.						
	• Repère les points à améliorer.						
9	9.1 Identifier dans le cadre d'une formation PS les différents éléments qui facilitent ou entravent la communication afin de favoriser les apprentissages.						
	• Permet l'expression de l'apprenant.						
	• Vérifie que le message émis reçu est bien le même que le message émis.						
	• S'exprime clairement.						

Compétences visées	Capacités et critères d'évaluation	Nombre de passages					observations
10	10.1 Identifier le cadre législatif et appliquer les directives de l'autorité d'emploi lors d'une formation PS						
	<ul style="list-style-type: none"> Est conforme aux textes législatifs. 						
	<ul style="list-style-type: none"> Est conforme au conducteur de la formation PSC de l'autorité d'emploi. 						
11	11.1 S'assurer de la déclaration de la formation PSC conformément aux directives de la FSFCB.						
	<ul style="list-style-type: none"> Est conforme aux directives de la FSFCB. 						
	11.2 Lister les tâches administratives et logistiques nécessaires à une action de formation PS en respectant le cadre administratif et logistique.						
	<ul style="list-style-type: none"> Identifie les documents nécessaires : la fiche d'émargement, la fiche de suivi, le procès verbal, l'attestation provisoire de formation. 						
	<ul style="list-style-type: none"> Remplit correctement la fiche de suivi et le procès verbal. 						
12	12.1 Respecter les conditions d'apprentissage en formation PS.						
	<ul style="list-style-type: none"> Organise le travail de groupe. 						
	<ul style="list-style-type: none"> Fait des liens avec le quotidien des apprenants. 						
	<ul style="list-style-type: none"> Utilise les effets de la réussite et des échecs. 						
13	13.1 Identifier les comportements des différents participants d'une action de formation PS afin de gérer d'éventuelles difficultés.						
	<ul style="list-style-type: none"> S'appuie sur les éléments moteurs du groupe. Gère les situations sensibles. 						
14	14.1 Utiliser des outils de communication adaptés lors d'une action de formation PS.						
	<ul style="list-style-type: none"> Définit l'intérêt des différents outils pédagogiques de la formation PS. 						
	<ul style="list-style-type: none"> Réalise une simulation de blessure simple et crédible qui permettra l'action de secours. 						
	14.2 concevoir des outils de communication adaptés lors d'une action de formation PS.						
	<ul style="list-style-type: none"> Présente le thème, l'objectif et le plan. Respecte les règles: <ul style="list-style-type: none"> Une idée par diapositive, Le nombre de lignes et de mots par diapositive est limité, Quatre couleurs maximum par diapositive, Le parcours de l'œil est respecté,- Illustre son propos par une image. Choisit et ordonnance en conformité avec le RNC. 						

Compétences visées	Capacités et critères d'évaluation	Nombre de passages				observations
Techniques et procédures	Maitrise parfaitement les procédures et techniques relatives aux gestes élémentaires de secours.					
	Réalise les techniques et procédures en conformité avec le RNC PS.					
	Justifie les techniques et procédures en conformité avec le RNC PS.					

Les 14 compétences visées et leurs contextualisations pour l'évaluation certificative apparaissent dans la fiche de suivi individuel PAE PS et sont identifiées comme suit :

- I. Atteintes de l'ensemble des compétences exigées en annexe 1 de l'arrêté du 08/08/2012 susvisé ;
- II. De la parfaite maîtrise des procédures et des techniques relatives aux premiers secours.

Les évaluations formatives sont reportées sur la fiche de suivi individuel PAE PS au moyen des valeurs suivantes :

- A. *Objectif atteint,*
- B. *Objectif en voie d'être atteint, quelques omissions sans impact sur l'apprentissage,*
- C. *Erreurs ou omissions gênant l'apprentissage,*
- D. *Erreurs importantes ne permettant pas l'apprentissage.*

Oui : pour les critères en A ou B permettant de valider l'atteinte de la ou des compétence(s).

Non : pour les critères en C ou D ne validant pas l'atteinte de la ou des compétence(s).

Chaque compétence est considérée comme atteinte dès lors que la mention « oui » est inscrite, par l'équipe pédagogique, au moins deux fois pour chaque compétence sur la fiche de suivi individuel PAE PS.

Le résultat sera reporté sur la fiche de suivi individuel d'évaluation sommative (annexe 2) qui sera signé par les formateurs de formateurs et le participant.

ANNEXE 2 : FICHE DE SUIVI INDIVIDUEL D'ÉVALUATION SOMMATIVE PAE PS

Nom et prénom : Dates de la formation :

COMPETENCES DE FORMATEUR PAE PS		OUI	NON
I	Atteintes de l'ensemble des compétences exigées en annexe 1 de l'arrêté du 08/08/2012 susvisé		
II	Atteintes de la parfaite maîtrise des procédures et des techniques relatives aux premiers secours		

Reporter le résultat du suivi :

Oui : pour les critères en A ou B permettant de valider l'atteinte de la ou des compétence(s).

Non : pour les critères en C ou D ne validant pas l'atteinte de la ou des compétence(s).

Avis de l'équipe pédagogique	OUI	NON
A atteint les deux compétences ci dessus, au moins deux fois au cours de la formation*		

*rayer la mention inutile

Lieu et date :

Nom et signature des formateurs de formateurs

.Signature du participant :

